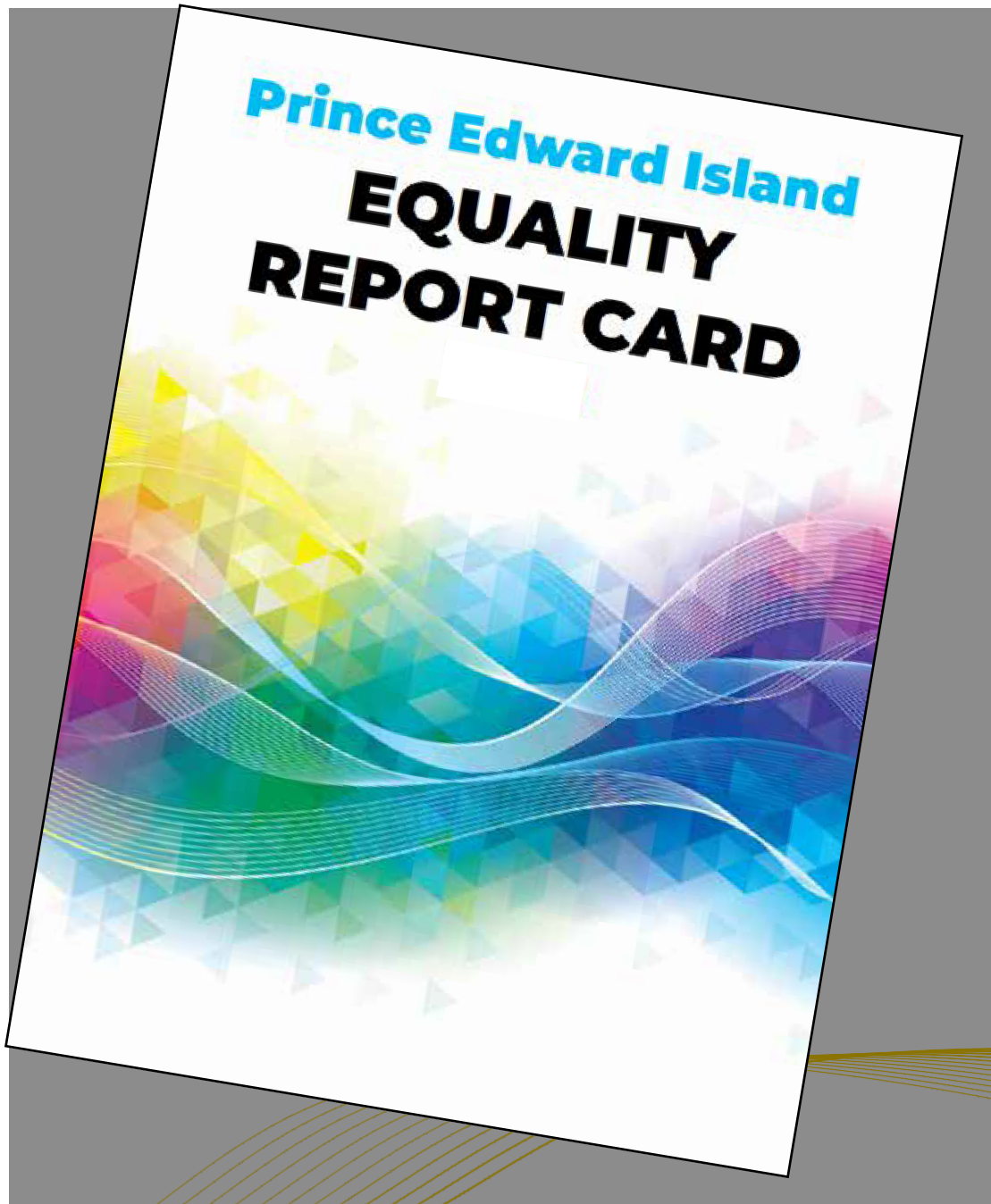


MODÈLE D'ÉVALUATION

POUR LA FICHE DE RENDEMENT

SUR L'ÉGALITÉ

2026



Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É.
Février 2024

MODÈLE D'ÉVALUATION POUR LA FICHE DE RENDEMENT SUR L'ÉGALITÉ 2026



TABLE DES MATIÈRES

Points saillants	... 1
Modèle d'évaluation	... 2
Priorité accordée à la diversité, à l'équité et à l'inclusion	... 9
Élimination de la pauvreté	... 10
Soutien aux personnes qui fournissent des soins et appui à la prestation de soins	... 11
Santé physique et mentale des femmes et des personnes de diverses identités de genre	... 12
Fin à la violence fondée sur le genre	... 13
Acquis en matière d'égalité entre les genres à préserver	... 14
Échéancier proposé	... 19

La Fiche de rendement sur l'égalité offre une évaluation des progrès réalisés par l'Île-du-Prince-Édouard par rapport à ses objectifs en matière d'égalité entre les genres. Le processus a été amorcé en 2007 par le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. a indiqué que l'objectif est d'utiliser la Fiche de rendement sur l'égalité comme un outil de travail collaboratif avec le gouvernement en vue d'aider la province à enregistrer des notes élevées dans toutes les catégories.

Le présent document vise à décrire le modèle d'évaluation pour la Fiche de rendement sur l'égalité 2026. Il s'agira de la seule fiche de rendement sur l'égalité de ce mandat gouvernemental, et elle sera menée à bien même si un changement de gouvernement survient.

Ce processus commence dès le début d'un nouveau mandat gouvernemental à la suite d'une élection. Au cours de chaque mandat gouvernemental de quatre ans, une fiche de rendement sur l'égalité est généralement établie.

Des fiches de rendement sur l'égalité ont été publiées en 2008 (projet pilote), 2009 et 2011; 2013 et 2015; 2018; et 2022. Les modèles et les critères d'évaluation ont été adaptés par les membres du Conseil à chaque nouveau mandat gouvernemental.

Le modèle d'évaluation présenté dans ce document définit les conditions d'évaluation pour le mandat du gouvernement élu le 3 avril 2023, remporté par le Parti progressiste-conservateur sous la direction du premier ministre Dennis King.

*** Les membres et le personnel du Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. s'engagent à collaborer avec le gouvernement pour l'aider à obtenir des notes élevées dans la Fiche de rendement sur l'égalité.**



POINTS SAILLANTS DU MODÈLE D'ÉVALUATION

POUR LA FICHE DE RENDEMENT SUR L'ÉGALITÉ 2026

Le modèle proposé pour la Fiche de rendement sur l'égalité 2026 conserve les aspects les mieux reçus du modèle de la Fiche de rendement sur l'égalité 2022, dont les suivants :

- La reconnaissance du maintien des objectifs en matière d'égalité durement atteints.
- La volonté de reconnaître les priorités définies par le gouvernement et le travail proactif qu'il accomplit à l'égard des nouveaux enjeux.
- Un compte rendu du gouvernement sous forme de liste de contrôle.
- Une période de référence qui coïncide avec la fin d'un exercice financier.
- Un système de calcul simple et transparent pour déterminer les notes.
- Des consultations communautaires inclusives.
- Un rapport destiné à fournir le contexte.
- Des processus rigoureux fondés sur le consensus pour établir les notes.
- Un engagement à collaborer pour aider le gouvernement à obtenir des notes élevées.

Le modèle pour la Fiche de rendement sur l'égalité 2026 vise également à répondre aux critiques formulées à l'encontre du modèle de 2022 et à pallier les occasions manquées de ce dernier.

- Le modèle de 2022 ne prévoyait aucun moyen de prendre en compte les domaines dans lesquels le « statu quo » était loin de garantir des résultats équitables. (Par exemple, la Fiche de rendement 2022 a souligné que la parité hommes-femmes n'avait pas été respectée lors de la nomination de la présidence et de la vice-présidence des organismes, des conseils et des commissions par rapport à 2019. Il ne s'agissait donc pas d'un acquis en matière d'égalité, ni d'un statu quo que nous souhaitions maintenir.)

Une nouvelle catégorie d'actions pour les objectifs ambitieux (actions prioritaires destinées à répondre aux besoins non satisfaits) permettra au Conseil de relever et de désigner les domaines dans lesquels le statu quo n'atteint pas encore un niveau acceptable d'équité.

- Le modèle de 2022 ne permettait pas aux membres du Conseil de formuler des recommandations proactives ni de fixer des objectifs ambitieux comme ceux qui figurent dans les Fiches de rendement de 2008 à 2018.

Une nouvelle catégorie d'actions pour les objectifs ambitieux (actions prioritaires destinées à répondre aux besoins non satisfaits) permettra au Conseil de définir de manière proactive des attentes et des objectifs ambitieux.

- Les délais impartis aux membres du Conseil consultatif sur la situation de la femme pour mener à bien leur part du travail étaient irréalistes.

Le nouveau modèle accorde toujours plus de temps au gouvernement pour présenter son compte rendu qu'au Conseil pour l'examiner, mais comme certaines dates butoirs restent « à déterminer », il vise davantage à trouver un équilibre.

- Le chemin à parcourir pour obtenir la note « A » n'était pas clair.

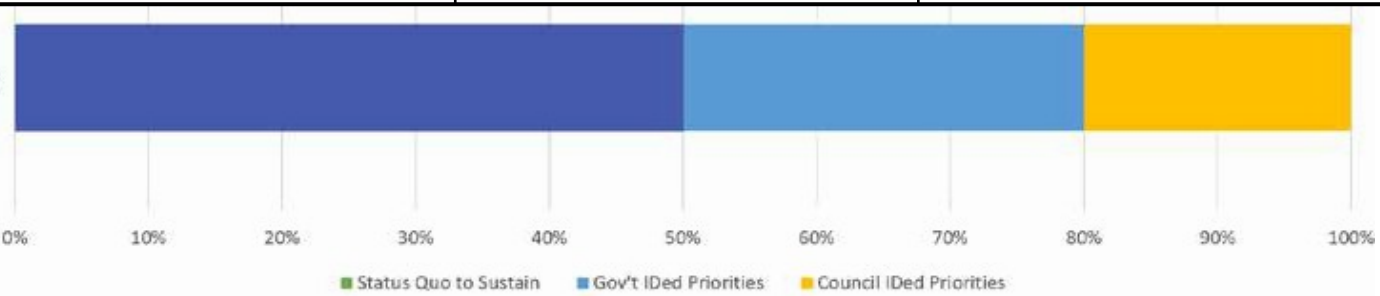
En attribuant des points à des initiatives précises et en promettant des points pour les mesures prises à l'égard de ces initiatives, le nouveau modèle indique clairement ce que peut faire le gouvernement pour obtenir la note « A » et incite celui-ci à suivre les

recommandations du Conseil afin d'obtenir des notes élevées.

MODÈLE D'ÉVALUATION POUR LA FICHE DE RENDEMENT SUR L'ÉGALITÉ 2026 **Considérations générales**

Généralités	Compte rendu du gouvernement	Processus à suivre par le Conseil
Le gouvernement peut obtenir jusqu'à 100 points répartis entre 5 domaines prioritaires et les 3 catégories d'action suivantes. Sur les 100 points possibles, a) 50 points seront attribués pour la préservation des acquis en matière d'égalité repérés par le Conseil. b) 30 points seront réservés aux nouveaux progrès réalisés par rapport aux objectifs en matière d'égalité, en fonction des priorités émergentes et des priorités établies par le gouvernement. c) 20 points seront attribués pour des actions prioritaires visant à répondre aux besoins non satisfaits; ces priorités ambitieuses seront déterminées et désignées comme des domaines d'action cibles par le Conseil et la communauté au début de 2024. Le maintien du statu quo par rapport à 2022, c'est-à-dire la préservation des acquis en matière d'égalité sans aucun recul, se traduira par une note de 50/100, soit un D. En préservant les acquis en matière d'égalité et en mettant en œuvre des mesures supplémentaires concernant les priorités établies par le gouvernement, sans toutefois donner suite aux actions prioritaires définies par le Conseil et la communauté pour répondre aux besoins non satisfaits (objectifs ambitieux), la province pourra obtenir une note maximale de 80/100, soit un A-. Les 20 derniers points étant réservés aux actions désignées par le Conseil, pour obtenir la note A+ (plus de 80/100), il faudra une combinaison des éléments suivants : a) la préservation des	Le Conseil recueillera des renseignements auprès de chaque ministère au moyen d'une liste de contrôle (questionnaire) adaptée au domaine de spécialisation de chacun. Certaines questions seront posées à tous les ministères. D'autres seront transmises à seulement un ou deux ministères. Le questionnaire sera conçu de manière à obtenir un compte rendu simple et clair, en privilégiant autant que possible les questions à réponse « oui/non » et les questions à choix sous forme de liste de contrôle.	Par l'intermédiaire d'une consultation et en se basant sur la Fiche de rendement sur l'égalité 2022, les membres du Conseil dresseront la liste des acquis en matière d'égalité qu'elles jugent prioritaires et que le gouvernement doit donc maintenir. Le Conseil attribuera une valeur à chaque élément de la liste, jusqu'à un total de 50 points. Pour 2026, le Conseil a sélectionné 50 acquis en matière d'égalité à préserver, chacun valant 1 point. Les membres du Conseil définiront également des domaines dans lesquels des mesures doivent être prises pour répondre aux besoins non satisfaits au sein de la communauté. Ces domaines d'action cibles se verront attribuer un total de 20 points, lesquels seront exclusivement réservés aux mesures prises par le gouvernement à l'égard de ces priorités. Ces points ne concernent pas les priorités établies par le gouvernement. Des demi-points peuvent être attribués pour les progrès réalisés dans la poursuite d'objectifs ambitieux. Le personnel du Conseil se chargera de gérer les listes de contrôle (questionnaires) et de compiler les réponses fournies par l'ensemble des ministères. Les membres du Conseil examineront les données probantes présentées par le gouvernement, l'analyse incluse par les membres et le personnel du Conseil, ainsi que les commentaires et l'analyse recueillis dans le cadre de la consultation communautaire. Le Conseil déterminera des notes provisoires et fournira une analyse justificative par l'intermédiaire d'un sondage mené auprès de ses membres et d'un processus décisionnel fondé sur le consensus.

acquis en matière d'égalité; b) la prise de mesures à l'égard des priorités établies par le gouvernement; et c) la prise de mesures à l'égard des actions prioritaires définies par le Conseil et la communauté afin de répondre aux besoins non satisfaits.



MODÈLE D'ÉVALUATION POUR LA FICHE DE RENDEMENT SUR L'ÉGALITÉ 2026
 Considérations générales (suite)

Généralités	Compte rendu du gouvernement	Processus à suivre par le Conseil
Les domaines prioritaires seront les suivants : 1. Priorité accordée à la diversité, à l'équité et à l'inclusion 2. Élimination de la pauvreté 3. Soutien aux personnes qui fournissent des soins et appui à la prestation de soins 4. Santé physique et mentale des femmes et des personnes de diverses identités de genre 5. Fin à la violence fondée sur le genre La note globale attribuée au gouvernement sera calculée sur un total de 100 points. Par exemple, si le gouvernement obtenait un total de 75 points sur 100, cela correspondrait à un B+.	Comme par le passé, une fois que le Conseil aura établi les notes provisoires, les représentantes et représentants du gouvernement seront invités à faire part de leurs commentaires sur la fiche de rendement préliminaire, notamment en soumettant des mises à jour, des corrections et des arguments en faveur de meilleures notes.	Le Conseil validera la version préliminaire au moyen d'une consultation communautaire et des commentaires recueillis du gouvernement. Le Conseil publiera par ailleurs un rapport contextuel afin d'accompagner le sommaire des notes de la Fiche de rendement. Les membres et le personnel du Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. s'engagent à collaborer avec le gouvernement pour l'aider à obtenir des notes élevées dans la Fiche de rendement sur l'égalité.

**Statu quo : acquis en matière d'égalité à
préserver (50/100)**

Généralités	Compte rendu du gouvernement	Processus à suivre par le Conseil
Les membres du Conseil ont convenu d'attribuer la note D (50 %) au statu quo en matière d'égalité entre les genres dans les Fiches de rendement sur l'égalité précédentes. Dans la Fiche de rendement sur l'égalité 2026, jusqu'à 50 points seront attribués de manière explicite et transparente pour le maintien du statu quo. Chacun des domaines prioritaires comprendra une liste de programmes, de politiques, de réalisations ou d'autres éléments caractérisant le statu quo en matière d'égalité entre les genres, en date de 2023. Les éléments figurant dans la liste se verront attribuer une valeur totale de 50 points. Le gouvernement commencera avec un total de 50 points pour le statu quo. Des points ne seront retirés qu'en cas de recul par rapport à la situation en 2023, tel qu'évalué par les membres du Conseil, en fonction des données fournies par le gouvernement.	Grâce aux commentaires formulés par les représentantes et représentants du gouvernement dans le cadre du projet de la Fiche de rendement sur l'égalité, le modèle pour la Fiche de rendement sur l'égalité 2026 tient compte de la difficulté que représente le maintien des objectifs en matière d'égalité et en reconnaît la valeur. Les ministères seront invités à remplir une liste de contrôle afin d'indiquer que les réalisations et les progrès établis sont maintenus. Ils auront la possibilité de joindre de brèves données probantes à l'appui, au besoin. Certaines questions nécessiteront une réponse de la part de plusieurs ministères (voire la totalité). Lorsque l'évaluation du statu quo exigera une comparaison avec une base de référence, les données disponibles jusqu'en avril 2023 seront utilisées.	Les membres du Conseil recevront un résumé de l'autoévaluation du gouvernement ainsi que des données probantes à l'appui. Le Conseil examinera les résultats de la liste de contrôle et répondra à un questionnaire afin de confirmer ou de contester les totaux. Le Conseil s'appuiera sur les données probantes fournies par le gouvernement, qu'il complétera par sa propre analyse et ses propres renseignements, pour établir si les éléments ont été maintenus ou non, puis attribuera un nombre de points pouvant aller jusqu'à 50.

**Nouveaux progrès réalisés par rapport aux objectifs en matière d'égalité :
priorités définies par le gouvernement (30/100)**

Généralités	Compte rendu du gouvernement	Processus à suivre par le Conseil
Les nouveaux progrès réalisés incluront les meilleures initiatives et pratiques gouvernementales qui vont au-delà du statu quo. Les membres du Conseil examineront les initiatives qui reflètent le programme et les priorités du gouvernement en matière de promotion de l'égalité entre les genres, en plus de se pencher sur les mesures à prendre à l'égard des enjeux émergents ou imprévus. Chacune des initiatives retenues à des fins de mention dans la Fiche de rendement se verra attribuer des points, jusqu'à un total maximal de 30 points. Une politique, un programme ou un service d'envergure peut se voir attribuer des points pour chacune de ses différentes composantes. L'évaluation sera proportionnelle à celle des initiatives maintenues.	Dans chaque catégorie, les ministères seront invités à énumérer, sous forme de liste à puces, leurs meilleures initiatives et pratiques visant à faire avancer l'égalité entre les genres au-delà des acquis en matière d'égalité préservés. Ils n'ont pas à fournir de renseignements détaillés. Le Conseil s'engagera à demander des précisions sur tous les éléments figurant dans les listes à puces qui nécessiteraient des explications ou des renseignements supplémentaires.	Les membres du Conseil examineront un rapport sommaire regroupant l'ensemble des données probantes recueillies auprès des ministères par l'intermédiaire des questionnaires afin d'établir la note qu'elles attribueront aux nouveaux progrès réalisés par rapport aux objectifs en matière d'égalité. Le Conseil peut compléter les renseignements fournis par le gouvernement ou les valider en menant des consultations auprès de ses membres et de la communauté. En se fondant sur un sommaire des données probantes dans chaque catégorie, les membres du Conseil répondront à un questionnaire afin d'indiquer les initiatives auxquelles elles attribuent des points, jusqu'à un maximum de 30 points.

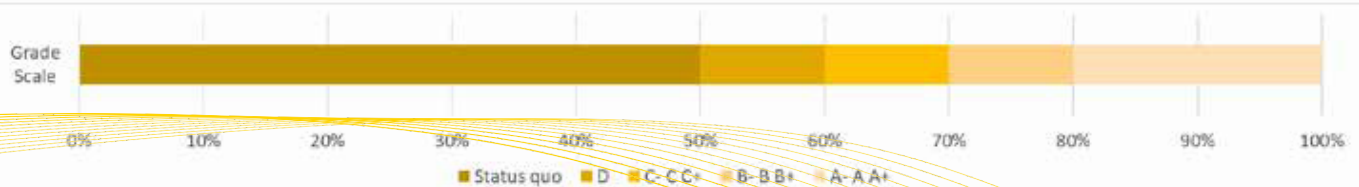
**Actions prioritaires visant à répondre aux besoins non satisfaits (objectifs ambitieux) :
priorités définies par le Conseil (20/100)**

Généralités	Compte rendu du gouvernement	Processus à suivre par le Conseil
Les actions prioritaires tiendront compte des progrès réalisés par le gouvernement dans la poursuite des objectifs ambitieux que le Conseil juge nécessaires pour répondre aux besoins non satisfaits de la communauté. Les membres du Conseil examineront les mesures prises à l'égard des priorités qu'elles ont définies en matière d'égalité réelle. Le Conseil garantit que des points seront attribués pour les mesures concrètes prises à l'égard des priorités établies en vue de répondre aux besoins non satisfaits. Chaque initiative se verra attribuer des points, jusqu'à un total maximal de 20 points. Les mesures prises à l'égard d'un objectif ambitieux peuvent se voir attribuer des demi-points. Une politique, un programme ou un service d'envergure peut se voir attribuer des points pour chacune de ses différentes composantes. L'évaluation sera proportionnelle à celle des initiatives maintenues.	Les ministères seront invités à remplir une liste de contrôle afin d'indiquer les mesures prises et les progrès réalisés à l'égard d'une liste de domaines prioritaires définis par le Conseil. Ils auront la possibilité de joindre de brèves données probantes à l'appui, au besoin. Certaines questions peuvent nécessiter une réponse de la part de plusieurs ministères (voire la totalité).	Les membres du Conseil examineront un rapport sommaire regroupant l'ensemble des données probantes recueillies auprès des ministères par l'intermédiaire des questionnaires afin d'établir la note qu'elles attribueront aux progrès réalisés par rapport aux objectifs ambitieux. Le Conseil peut compléter les renseignements fournis par le gouvernement ou les valider en menant des consultations auprès de ses membres et de la communauté. En se fondant sur un sommaire des données probantes dans chaque catégorie, les membres du Conseil répondront à un questionnaire afin d'indiquer les initiatives auxquelles elles attribuent un demi-point ou un point entier, jusqu'à un maximum de 20 points.

MODÈLE D'ÉVALUATION POUR LA FICHE DE RENDEMENT SUR L'ÉGALITÉ 2026

Totaux

Généralités	Compte rendu du gouvernement	Processus à suivre par le Conseil
La seule « note » publiée sera la note globale attribuée pour l'ensemble de l'évaluation. Par exemple, en 2022, cette note était de B+. Le nombre total de points obtenus dans toutes les catégories déterminera la note globale. Les totaux ou les notes attribuées à chaque catégorie seront présentés de manière transparente, mais les résultats obtenus dans chaque catégorie ne seront pas mis en évidence. Par exemple, une note de 47/50 pour le maintien des objectifs en matière d'égalité, plus 23 points sur 35 pour les nouveaux progrès réalisés par rapport aux objectifs en matière d'égalité, plus 7 points sur 15 pour les actions prioritaires, donnerait un total de 77 points sur 100. La note globale serait donc de B+. 49 ou moins = F 50 à 59 = D 60 à 63 = C- 64 à 66 = C 67 à 69 = C+ 70 à 73 = B- 74 à 76 = B 77 à 79 = B+ 80 à 83 = A- 84 à 86 = A 87 ou plus = A+	Comme par le passé, les représentantes et représentants du gouvernement et de la communauté seront invités à faire part de leurs commentaires sur la fiche de rendement préliminaire, notamment sur les notes provisoires. Les mises à jour, les corrections et les arguments en faveur de meilleures notes seront les bienvenus, et les membres du Conseil les examineront avec attention.	Les membres du Conseil examineront les données récapitulatives de leur sondage et participeront à un atelier visant à atteindre un consensus sur les évaluations préliminaires et à relever les données probantes à l'appui. Le processus d'établissement des notes pourrait inclure les membres du Conseil ayant récemment quitté leurs fonctions ainsi que les membres actuels. Un rapport contextuel sera dressé en complément à la Fiche de rendement. Comme par le passé, les membres du Conseil pourraient être invitées à participer à des consultations avec les représentantes et représentants du gouvernement et de la communauté afin d'obtenir leurs commentaires sur la fiche de rendement préliminaire, notamment sur les notes provisoires, avant de mettre la dernière main à la Fiche de rendement et de la rendre publique. La Fiche de rendement sur l'égalité 2026 sera rendue publique au cours d'une conférence de presse qui aura lieu au printemps 2026, à une date qui sera fixée entre avril et juin. La Fiche de rendement sur l'égalité 2026 servira de référence pour tous les rapports futurs.



PRIORITÉ ACCORDÉE À LA DIVERSITÉ, À L'ÉQUITÉ ET À L'INCLUSION

OBJECTIFS AMBITIEUX : PRIORITÉS DÉFINIES PAR LE CONSEIL

1 Agir en faveur d'une réelle réconciliation avec les peuples autochtones, notamment en respectant les engagements pris dans le cadre des appels à l'action pertinents de la Commission de vérité et réconciliation et des appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

2 Atteindre la parité hommes-femmes (soit un maximum de 45 % à 66 % d'hommes ou de femmes) parmi les personnes élues, nommées et embauchées pour occuper des postes de haute direction au gouvernement provincial.

3 Transformer les normes d'emploi pour prioriser la diversité, l'égalité, l'équité salariale et l'inclusion.

4 Se munir d'une stratégie provinciale globale de lutte contre le racisme, assortie d'objectifs et d'échéanciers, en adoptant une optique intersectionnelle et en se basant sur les besoins et les priorités définis par les personnes racisées.

5 Se munir d'une stratégie démographique fondée sur les principes d'équité et de justice, dans le but explicite de soutenir la diversité, l'équité et l'inclusion au sein de la société insulaire.

Nous nous attendons à ce que la ministre responsable de la Situation de la femme travaille avec l'ensemble du gouvernement pour faire progresser l'égalité réelle des femmes, avec un plan clair et une coordination entre les différents ministères. Nous attendons de la ministre qu'elle s'assure de la réalisation d'une analyse selon les genres et la diversité pour comprendre les différents effets de la législation, des politiques, des programmes et des budgets existants et proposés sur les Insulaires de tous les genres et sur les groupes divers.

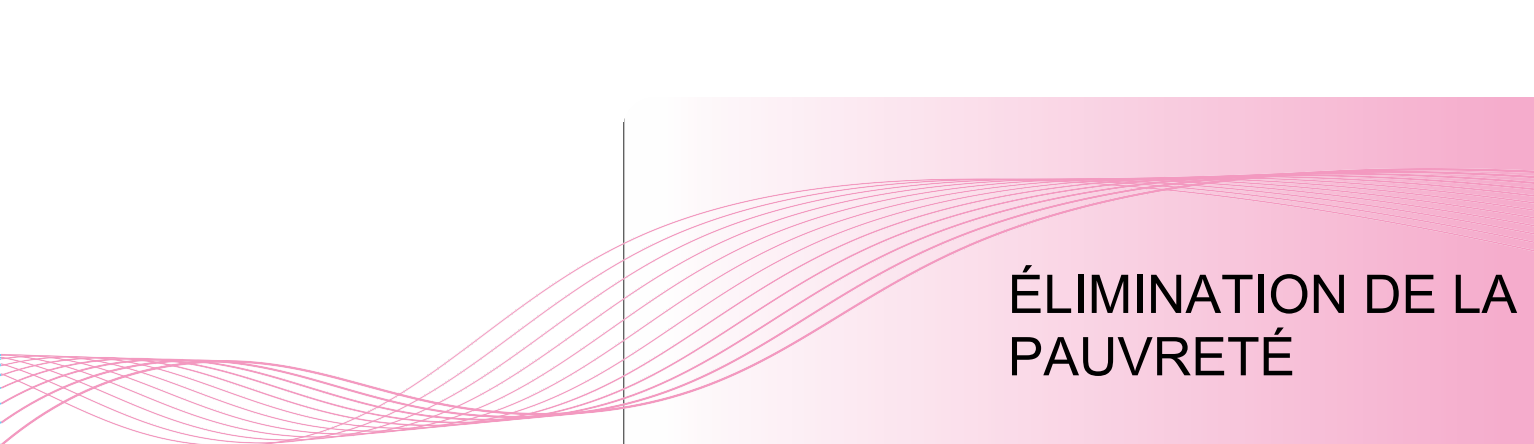
Nous nous attendons à ce que le gouvernement tienne des consultations constructives auprès des groupes diversifiés et qu'il veille à les inclure dans ses politiques, programmes et services. Nous attendons du gouvernement qu'il établisse des partenariats intentionnels avec la communauté, soutenus par un financement prévisible et durable des organismes communautaires.

Nous attendons du gouvernement qu'il s'efforce activement de prévenir la discrimination systémique et d'éliminer les obstacles à l'inclusion sociale. Nous attendons aussi du gouvernement qu'il s'attaque à l'exclusion et à la discrimination fondées sur le genre, la race et l'origine ethnique, les capacités, l'âge, la langue et d'autres facteurs de diversité.

Nous attendons du gouvernement provincial à ce qu'il continue les progrès vers une plus grande équité salariale. En particulier dans les domaines où les femmes ont été sous-représentées, nous nous attendons à ce que le gouvernement soutienne et promeuve l'accès équitable des femmes à la formation, à l'éducation, aux services et aux programmes de développement de la main-d'œuvre.

Nous attendons du gouvernement provincial qu'il élimine les obstacles au leadership pour les femmes nommées et élues dans des postes décisionnels.

Nous nous attendons à ce que le gouvernement soit un employeur modèle pour les femmes dans le secteur public, reconnaissant que leur travail est essentiel à la prestation des services publics et que leur revenu est un élément de base du revenu des familles et de l'économie provinciale.



ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ

Nous attendons du gouvernement provincial qu'il œuvre en faveur d'une province où chacun et chacune est en mesure de satisfaire ses besoins fondamentaux à tout moment, y compris l'accès à une alimentation saine et suffisante et à un logement abordable, accessible, approprié et sûr. Nous attendons du gouvernement qu'il accorde une grande priorité à l'amélioration de la santé, de la dignité, du choix et du bien-être des résidentes et résidents pauvres et économiquement vulnérables de l'Île.

Nous attendons du gouvernement provincial qu'il négocie avec le gouvernement fédéral pour donner la priorité au développement d'un programme de revenu de base pour l'Île-du-Prince-Édouard.

Nous nous attendons à des programmes sociaux adaptés, souples et non stigmatisants, ainsi que des mesures concrètes pour mettre en œuvre une stratégie provinciale multilatérale efficace pour éliminer la pauvreté et promouvoir l'inclusion sociale. Nous attendons des plans d'élimination de la pauvreté qu'ils s'appuient sur les expériences vécues par les personnes à faibles revenus.

Nous attendons des plans et programmes gouvernementaux de développement de la main-d'œuvre et des normes de travail de la province qu'ils soient fondés sur l'équité pour les travailleuses et travailleurs et qu'ils s'efforcent d'atteindre des salaires décents et l'équité en matière d'emploi en tant qu'objectifs fondamentaux.

OBJECTIFS AMBITIEUX : PRIORITÉS DÉFINIES PAR LE CONSEIL

6 Mettre en œuvre un programme provincial de revenu de base garanti.

7 Fixer le salaire minimum à un niveau dit suffisant (calculé en fonction de la mesure du panier de consommation ou par des sources fiables telles que le Conseil canadien des politiques alternatives) et l'indexer au coût de la vie.

8 Éliminer le sans-abrisme à l'Île-du-Prince-Édouard et fournir les services sur la base du logement d'abord, et non dans des refuges à temps partiel.

SOUTIEN AUX PERSONNES QUI FOURNISSENT DES SOINS ET APPUI À LA PRESTATION DE SOINS

OBJECTIFS AMBITIEUX : PRIORITÉS DÉFINIES PAR LE CONSEIL

9 Revoir la *Child Protection Act* (loi sur la protection des enfants) en fonction des droits fondamentaux des enfants.

10 Mettre en place un programme universel et accessible de garde après l'école pour les élèves de la maternelle à la sixième année.

11 Élaborer un plan global de soins et de soutien à domicile pour promouvoir le bien-être et la qualité de vie, garantir un appui et des ressources pour vivre et vieillir sur place, et appuyer les proches aidantes et aidants des adultes et des personnes âgées.

12 Fournir un financement de base adéquat aux organismes sans but lucratif du secteur social qui fournissent des services publics essentiels aux besoins fondamentaux, à la santé et à la dignité.

Nous attendons du gouvernement provincial qu'il reconnaisse, valorise et investisse dans le travail souvent non rémunéré ou sous-payé des personnes, souvent des femmes, qui s'occupent d'enfants et d'adultes, y compris de personnes âgées.

Nous attendons du gouvernement qu'il adopte des politiques qui augmentent les aides, et non les charges, pour permettre aux aidantes et aidants de participer pleinement à la vie de la société insulaire et pour veiller à ce que nous partagions la responsabilité collective de l'aide avec les aidantes et aidants individuels dans les familles et les communautés.

Nous attendons du gouvernement qu'il investisse dans des services de soins abordables et accessibles, y compris la garde d'enfants, les soins aux personnes âgées, les soins à domicile, les soins de longue durée et les services de répit, dans le but d'accroître l'accès équitable au travail rémunéré, à l'éducation et aux possibilités de formation, et de soutenir la santé mentale et le bien-être des aidantes et aidants.

Le gouvernement doit également tenir compte des responsabilités et de la disponibilité des aidantes et aidants, et nos responsabilités communes en matière de soins collectifs doivent également être prises en compte dans la préparation et la réponse aux situations d'urgence, la planification des systèmes de santé et l'adaptation au changement climatique. Nous attendons du gouvernement qu'il reconnaisse le travail du secteur bénévole dans la prise en charge de la communauté et qu'il lui accorde des ressources.

SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE DES FEMMES ET DES PERSONNES DE DIVERSES IDENTITÉS DE GENRE

Nous attendons du gouvernement provincial qu'il maintienne un système de soins primaires solide tout en réalisant des investissements proactifs en amont pour promouvoir le mieux-être et la santé. Nous attendons des plans et des actions du gouvernement qu'ils soient ancrés dans l'équité en matière de santé et qu'ils se concentrent sur les mesures de santé publique plutôt que sur les comportements individuels.

Nous attendons du gouvernement qu'il reconnaisse la santé physique et mentale holistique pour l'ensemble du corps, avec des services fondés sur les meilleures pratiques ainsi que sur des recherches et des preuves à jour qui tiennent compte des spécificités du genre. Nous attendons du gouvernement qu'il mette en place des systèmes de santé réactifs, à l'écoute des expériences vécues et des enseignements qui en sont tirés. Nous attendons du système de santé qu'il soutienne et célèbre la diversité de genres.

Nous attendons du gouvernement qu'il reconnaisse l'impact des déterminants sociaux de la santé, tels que le revenu, le genre, la langue et la culture, ainsi que l'impact du changement climatique et des facteurs environnementaux, et qu'il y réagisse.

Nous nous attendons à ce que l'accès aux services de santé soit libre de jugement et de stigmatisation et qu'il ne porte pas atteinte à la dignité, y compris un soutien et une aide à l'échelle du système pour la santé mentale et les toxicomanies, dont des soins opportuns dans les situations de crise, ainsi que des soins et un soutien tout au long de la vie.

OBJECTIFS AMBITIEUX : PRIORITÉS DÉFINIES PAR LE CONSEIL

13 Doter les soins primaires d'effectifs adéquats par le biais de centres de médecine de famille et de quartiers médicaux permettant à chacun et chacune d'accéder à des services de soins primaires qui intègrent les déterminants sociaux de la santé et l'équité entre les genres.

14 Avoir des options de services de santé mentale élargies, opportunes et pleinement accessibles qui répondent aux besoins des femmes et des personnes de diverses identités de genre, avec un appui spécialisé pour les secteurs et les communautés ayant des besoins particuliers (jeunes, producteurs alimentaires, 2ELGBTQIA+, etc.).

15 Fournir des soins complets pour la santé des seins, y compris des soins de reconstruction mammaire pour toute personne qui en fait la demande; et suivre un processus de dépistage, de surveillance et de suivi des seins qui respecte ou dépasse les lignes directrices nationales en matière de bonnes pratiques (celles du Groupe d'étude canadien sur les soins de santé préventifs, par exemple), y compris des options de surveillance pour les personnes aux seins denses.

16 Donner accès à une gamme d'options en matière de soins contraceptifs et de produits menstruels gratuits aux personnes qui en ont besoin par le biais de programmes fondés sur les principes de la justice reproductive.

FIN À LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

OBJECTIFS AMBITIEUX : PRIORITÉS DÉFINIES PAR LE CONSEIL

17 Mettre en place un programme d'études complet de la maternelle à la 12^e année en se fondant sur des données probantes et des campagnes d'éducation visant à mieux faire connaître les relations saines, le consentement et le continuum de la violence fondée sur le genre.

18 Améliorer l'accès à la justice pour les questions de droit de la famille, notamment en ayant une aide juridique suffisante en la matière (en assouplissant les critères d'admissibilité, par exemple), des cliniques juridiques communautaires et des cliniques juridiques pro bono.

19 Disposer de solides options en matière de justice réparatrice pour les situations de violence sexualisée et d'autres violences fondées sur le genre, en tenant compte des protections et du soutien dont les survivantes et survivants ont besoin.

20 Permettre le signalement par un tiers dans les cas de violence sexualisée à l'encontre d'adultes.

Nous attendons du gouvernement provincial qu'il travaille à mettre fin à la violence contre les femmes et les enfants, aux autres formes de violence fondée sur le genre et à toutes les formes de violence familiale.

Nous attendons du gouvernement qu'il fournisse et soutienne des programmes visant à prévenir la violence, qu'il s'agisse d'abus de pouvoir ou de contrôle physiques, émotionnels, financiers ou sexuels. Nous attendons du gouvernement qu'il investisse dans un travail de prévention qui aborde le rôle de la communauté dans l'élimination des causes profondes de la violence fondée sur le genre, soit la misogynie ainsi que la discrimination fondée sur le genre et le manque de respect à l'endroit des personnes qui s'identifient comme femmes.

Nous attendons des services gouvernementaux qu'ils soient adaptés au genre et sensibles à la culture et aux traumatismes, et qu'ils ne revictimisent jamais les victimes ou les personnes survivantes. Nous nous attendons à des services destinés aux personnes qui causent du tort pour favoriser leur responsabilisation.

Nous nous attendons à ce que le gouvernement provincial accorde une grande priorité à l'accès des femmes et des familles à la justice, en particulier au droit de la famille. Nous attendons du gouvernement qu'il investisse dans des programmes et des services qui aident les gens à obtenir une aide juridique.

Nous nous attendons à des options de tribunaux thérapeutiques, y compris des options de tribunaux pour la violence familiale, soutenues par des traitements ou des services en temps opportun, y compris des suivis appropriés. Nous nous attendons à davantage de programmes et démarches de justice réparatrice et transformatrice, et à des processus transparents pour décider quand les approches réparatrices et alternatives sont appropriées pour les victimes, les contrevenantes et contrevenants et la communauté.

PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES À MAINTENIR

POUR LA FICHE DE RENDEMENT SUR L'ÉGALITÉ 2026

50 ÉLÉMENTS DÉCRIVANT LE STATU QUO EN AVRIL 2023

- ✓ 1. Mandat public confié à la ministre responsable de la Situation de la femme pour faire progresser l'égalité des femmes dans l'ensemble des politiques, des programmes et des services gouvernementaux.
- ✓ 2. Questionnaire rempli par tous les ministères pour alimenter la Fiche de rendement sur l'égalité.
- ✓ 3. Soutien au Secrétariat interministériel aux affaires féminines pour rassembler régulièrement des représentantes et représentants de tous les ministères dans le cadre du groupe de travail pour la promotion de l'égalité des genres et de la diversité afin de discuter de l'analyse selon les genres et la diversité et des progrès réalisés en matière d'égalité des genres.
- ✓ 4. Tous les ministères sont en mesure de fournir au moins un exemple concret de l'application de l'analyse selon les genres et la diversité, et au moins la moitié des ministères indiquent que leur personnel participe à des formations en la matière.
- ✓ 5. Appui uniforme à l'échelle des ministères et du gouvernement envers les efforts du Secrétariat interministériel aux affaires féminines dans le cadre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre.
- ✓ 6. Obligation de rendre compte de l'analyse selon les genres et la diversité dans tous les mémorandums du Conseil exécutif (propositions de politiques, de programmes et de services), les consultations prébudgétaires et les demandes de budgets d'immobilisations et de fonctionnement, et confirmation de cette analyse dans au moins la moitié des stratégies, des plans d'action et des examens du gouvernement.
- ✓ 7. Parité hommes-femmes (soit 45 % à 55 % de femmes ou d'hommes) parmi les personnes nommées aux organismes, aux commissions et aux conseils relevant de Contribuons à l'Î.-P.-É., et masse critique de femmes (soit 33 %) dans les postes de direction (haute direction, sous-ministres, directions générales, cadres supérieurs, etc.).
- ✓ 8. Financement continu accordé au Secrétariat interministériel aux affaires féminines à des taux égaux ou supérieurs à ceux de 2023, pour soutenir au minimum le financement de base des organisations qui recherchent l'égalité des genres; les subventions communautaires et les subventions pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes; le travail de promotion des femmes dans la prise de décision; et un poste d'analyste du genre et de la diversité.

*PRIORITÉ
ACCORDÉE À
LA DIVERSITÉ,
À L'ÉQUITÉ ET
À L'INCLUSION*

PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES À MAINTENIR (SUITE)

-  9. Engagement public du gouvernement à mettre régulièrement à jour un profil statistique des femmes comparable à celui produit en 2020.
-  10. Mesures toujours en place pour tenir compte des besoins des familles lors des séances de l'Assemblée législative.
-  11. Application continue des *Lignes directrices en matière d'identités de genre, d'expressions de genre et d'orientations sexuelles dans les écoles pour le respect, l'accommodation et le soutien* afin de protéger la santé et les droits de toutes les personnes, peu importe leur genre ou leur orientation sexuelle.
-  12. Fonds affectés au poste de conseillère ou conseiller en politiques antiracistes au sein du gouvernement, à la Table de lutte contre le racisme et au fonctionnement de la Black Cultural Society et de BIPOC USHR.
-  13. Direction en matière de diversité et d'inclusion au sein du gouvernement de la part de la Commission de la fonction publique (CFP), particulièrement au moyen de programmes de formation bénéficiant de l'analyse selon les genres et la diversité et du Programme de diversité en matière d'emploi de la CFP.
-  14. Exigence de fournir des renseignements sur la représentation des femmes au sein des administrations municipales de l'Île.
-  15. Soutien envers le service 211 pour mettre les gens en contact avec les programmes et les soutiens sociaux gouvernementaux et communautaires.
-  16. Poursuite des progrès vers la mise en place d'un service de transport en commun entièrement accessible à l'échelle de la province.
-  17. Poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie d'élimination de la pauvreté et des programmes de soutien au revenu qui y sont associés, et soutien au Conseil pour l'élimination de la pauvreté chargé de surveiller la mise en œuvre.
-  18. Même niveau de soutien qu'en 2023 pour le programme d'accessibilité.
-  19. Même niveau de soutien qu'en 2023 pour le Programme de médicaments génériques et le Programme de couverture des coûts exorbitants en médicaments.
-  20. Soutien envers l'amélioration de la sécurité alimentaire, notamment au moyen du programme communautaire de sécurité alimentaire et d'éducation alimentaire, des programmes scolaires de déjeuners et de collation, des programmes d'alimentation scolaire saine et des programmes de sécurité alimentaire d'été.
-  21. Soutien envers le programme d'amélioration des compétences et de mentorat (SEAM) et le programme Start to Apply Right (STAR) pour les jeunes très susceptibles de ne pas terminer leurs études secondaires.
-  22. Financement affecté aux programmes axés sur les femmes et gérés par le Women's Network PEI (Trade HERizons et Propelle, par exemple).

ÉLIMINATION
DE LA
PAUVRETÉ

PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES À MAINTENIR (SUITE)

-  23. Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action provincial sur le logement, qui comprend un soutien continu aux suppléments au loyer et aux bons de loyer flottant pour aider à répondre aux besoins en matière de logement abordable, ainsi qu'un soutien au Conseil sur le logement chargé de surveiller la mise en œuvre.
-  24. Soutien aux services de refuge dans divers endroits de la province et aux services d'approche communautaire, notamment le centre de ressources communautaires à Charlottetown.
-  25. Travail continu pour finaliser et concrétiser les ententes encadrant la mise en place de services de garde d'enfants à 10 \$ par jour (en partenariat avec le gouvernement fédéral).
-  26. Soutien aux centres de la petite enfance de la province, y compris du financement pour au moins 6 864 places (programmes pour enfants d'âge scolaire inclus) ou au moins 4 386 places (à l'exclusion des programmes pour enfants d'âge scolaire), et 450 places pour nourrissons dans des centres de garde publics et privés.
-  27. Investissement dans un plan d'action pour la garde d'enfants ciblant les populations mal servies et les enfants vulnérables, y compris un soutien aux subventions pour la garde d'enfants destinées aux services de garde avant et après l'école et au gardiennage privé.
-  28. Frais de scolarité payés pour les programmes et services de Compétences Î.-P.-É. qui aident les résidentes et résidents de l'Île à terminer leurs études secondaires (FG) ou à se mettre à niveau pour poursuivre leurs études, ainsi qu'une allocation de Compétences Î.-P.-É. aidant à couvrir les coûts engagés pour la garde d'enfants pendant que la personne qui s'occupe d'eux suit des programmes approuvés dans le cadre de Formation Î.-P.-É.
-  29. Promotion et soutien en matière de parentage, comme les programmes Triple P, À manipuler avec soin, Period of PURPLE Crying, L'art d'être parent tout en vivant sous des toits distincts, Meilleur départ (visites optionnelles à domicile pour les personnes s'occupant de jeunes enfants) et Strongest Families (pour la santé mentale).
-  30. Soutien au Programme pour les grands-parents et autres fournisseurs de soins afin de fournir une aide financière à certains grands-parents et d'autres personnes chargées de la prestation de soins.
-  31. Poursuite de la mise en œuvre des recommandations et des actions formulées dans le document *Promouvoir le mieux-être, préserver la santé - Un plan d'action provincial pour les aînés, les personnes qui approchent de la retraite et les aidants*, y compris un soutien continu aux programmes qui permettent aux personnes âgées de rester chez elles, tels qu'En sécurité chez soi, le Programme de réparations domiciliaires pour aînés et le Programme pour l'autonomie des aînés.

**SOUTIEN AUX
PERSONNES
QUI
FOURNISSENT
DES SOINS
ET APPUI À LA
PRESTATION
DE SOINS**

PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES À MAINTENIR (SUITE)

-  32. Poursuite de tous les programmes des Services de santé sexuelle et reproductive et en matière d'options destinés aux femmes et aux personnes de tous genres, y compris les soins liés à l'avortement dans la province, notamment l'accès à l'avortement chirurgical et médical (pilule abortive), à des renseignements clairs et accessibles sur les services et les choix et à des soins de suivi.
-  33. Poursuite de la mise en œuvre des recommandations et des actions formulées dans *Comprendre pour agir - Stratégie en matière de santé des femmes et des Insulaires de diverses identités de genre 2022-2027*.
-  34. Aide spécialisée en matière de santé mentale pour des groupes particuliers, notamment les jeunes et les familles (équipes de bien-être scolaires), les jeunes (programme Insight) et les producteurs alimentaires (programme Parlons aux fermiers et programme d'aide aux pêcheurs).
-  35. Promotion et surveillance de la santé par le Bureau du médecin hygiéniste en chef en misant sur les déterminants sociaux de la santé et l'analyse selon les genres et la diversité.
-  36. Application de protocoles sexospécifiques dans les programmes de traitement de la toxicomanie de Santé Î.-P.-É., notamment dans le programme Force et dans l'unité de transition.
-  37. Mesures de soutien en matière de santé physique, d'intégrité physique et de dignité, surtout pour ce qui est des produits menstruels gratuits dans les écoles.
-  38. Poursuite des services d'urgence renforcés en cas d'agression sexuelle (soutien médical et médico-légal aux victimes d'agression sexuelle par un personnel infirmier spécialement formé) dans toutes les salles d'urgence en milieu hospitalier.
-  39. Soutien continu à la clinique d'affirmation de genre, y compris l'approbation et le financement des chirurgies d'affirmation du genre.
-  40. Engagement envers un financement de base annuel pour les Services de prévention de la violence familiale et le Centre d'aide aux victimes de viol et d'agression sexuelle de l'Î.-P.-É., avec des augmentations annuelles d'au moins 1 % qui reflètent le coût de la vie.
-  41. Efforts continus pour ajouter un tribunal chargé de l'instruction des causes de violence familiale aux options de tribunaux thérapeutiques.
-  42. Poursuite de la mise en œuvre des recommandations et des actions formulées dans le document *Creating A Culture of Care: A Strategy for Preventing and Responding to Adult Sexual Violence in Prince Edward Island 2023* (en anglais seulement), y compris le soutien continu des services d'urgence renforcés en cas d'agression sexuelle et des programmes de justice réparatrice.

**SANTÉ
PHYSIQUE ET
MENTALE DES
FEMMES ET
DES
PERSONNES
DE DIVERSES
IDENTITÉS DE
GENRE**

**FIN À LA
VIOLENCE
FONDÉE SUR
LE GENRE**

PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES À MAINTENIR (SUITE)

-  43. Offre de « Third Option », qui permet de préserver les preuves médico-légales anonymes d'agression sexuelle afin de laisser le temps aux victimes de décider si elles veulent impliquer la police.
-  44. Maintien en place des ressources et des mesures d'appui scolaires, y compris des ressources utiles et de qualité concernant le consentement sexuel et la violence sexuelle, ainsi que des équipes pluridisciplinaires réunissant un éventail de spécialistes afin de créer des plans d'intervention pour les élèves.
-  45. Soutien aux familles de l'Île-du-Prince-Édouard touchées par l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.
-  46. Mises à jour et formation sur les protocoles et les politiques en matière de violence conjugale et de violence envers les femmes dans le domaine de la justice et des services sociaux, ainsi que pour les travailleuses et travailleurs de première ligne qui doivent intervenir dans des cas de violence familiale, de violence dans les relations et de violence fondée sur le genre (services policiers, aide juridique, protection de l'enfance, santé, etc.).
-  47. Application continue d'un outil d'évaluation et de gestion des risques de violence conjugale et formation du nouveau personnel en vue de sa certification.
-  48. Maintien en place des dispositions relatives aux congés pour violence familiale, conjugale ou sexuelle dans le cadre des normes d'emploi.
-  49. Maintien en place du programme Bridge, un modèle d'intervention par la collaboration qui réunit des ministères et des organismes communautaires afin de permettre l'échange d'information et de mettre en contact les personnes présentant un risque élevé de préjudice grave avec des services opportuns.
-  50. Niveau de financement égal ou supérieur à celui de 2023 affecté aux travaux du Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale.

ÉCHÉANCIER PROPOSÉ
pour la Fiche de rendement sur l'égalité 2026
(échéances définitives à confirmer)

Date	Activités
2022 à 2024	Le plan stratégique du Conseil consultatif sur la situation de la femme confirme son engagement continu envers le projet, sous réserve de l'approbation d'un nouveau modèle.
3 avril 2023	- Un nouveau gouvernement est élu. - Cette date marque le début de la période de référence pour la Fiche de rendement sur l'égalité 2026. - La base de référence pour évaluer le statu quo quant aux acquis en matière d'égalité entre les genres est définie.
Mai à août 2023	Des consultations ont lieu avec les membres du Conseil afin de mettre à jour le modèle pour la Fiche de rendement, d'établir les critères d'évaluation et de proposer un échéancier.
Août et septembre 2023	La présidente et le personnel du Conseil sollicitent des commentaires sur le modèle préliminaire dans le cadre de discussions générales, entre autres.
Octobre 2023 à février 2024	- Le Conseil tient un atelier visant à mettre à jour et à finaliser les énoncés de catégorie qui définissent les principes et les attentes. - Les membres du Conseil suivent un processus décisionnel fondé sur le consensus afin de confirmer le modèle pour la Fiche de rendement, les critères d'évaluation et l'échéancier. - Un sondage sur les perceptions collectives s'appuyant sur la base de référence de 2023 est créé. - Le sondage sur les perceptions collectives est mené en vue d'établir la base de référence de la recherche.
Février 2024	- La présidente Serena Smith présente le modèle, l'échéancier et les critères d'évaluation à Natalie Jameson, la ministre responsable de la Situation de la femme. - Le Conseil publie et distribue la description du modèle, l'échéancier et les critères d'évaluation pour 2026. - Le Conseil commence à collaborer avec le Secrétariat interministériel aux affaires féminines afin d'élaborer et de distribuer des listes de contrôle (questionnaires) préliminaires aux ministères et aux unités chargées de rendre des comptes. - La traduction des éléments statiques de la Fiche de rendement sur l'égalité commence.
Février 2024 à mars 2025	- Des communications publiques continues ont lieu concernant la Fiche de rendement sur l'égalité par l'intermédiaire d'une correspondance avec le Conseil, de mémoires présentés dans le cadre de consultations, de communiqués et d'articles d'opinion. - Le Conseil mène continuellement des travaux de recherche et de suivi axés sur les articles de presse et les documents gouvernementaux pertinents. - Des relations sont établies avec les ministères et leurs représentantes et représentants (groupe de travail). - Des réunions et des consultations sont organisées avec les ministères, sur demande. - Une consultation est menée auprès des représentantes et représentants du gouvernement afin de finaliser l'échéancier.
31 MARS 2025	La période de référence pour la Fiche de rendement sur l'égalité 2026 prend fin.

Date	Activités
Avril à décembre 2025	• Du soutien est proposé aux ministères pour remplir les listes de contrôle (questionnaires). • Le Conseil mène des groupes de discussion et des consultations communautaires auprès de femmes et de groupes sous-représentés. • Un suivi du sondage sur les perceptions collectives est assuré et une analyse comparative est effectuée. • Le Conseil rédige l'ébauche du document contextuel.
Décembre 2025 (date à déterminer)	• Il s'agit de la date limite à laquelle tous les ministères doivent soumettre le questionnaire aux membres du Conseil (date exacte à déterminer).
Janvier à avril 2026 (dates exactes à déterminer)	• Le résumé des données recueillies auprès du gouvernement par les questionnaires doit être remis aux membres du Conseil. • Les membres du Conseil analysent les données recueillies au moyen des questionnaires. • Le Conseil tient un atelier fondé sur le consensus pour rédiger l'ébauche des évaluations (notes) et sélectionner les analyses et les données probantes à l'appui. • Le document contextuel est terminé et publié. • Les gabarits de la Fiche de rendement sur l'égalité sont préparés.
Printemps 2026 (dates exactes à déterminer)	• La Fiche de rendement sur l'égalité préliminaire, y compris l'ébauche des évaluations et des analyses, doit être distribuée à tous les ministères et aux groupes communautaires. • Le Conseil tient une consultation auprès des groupes communautaires afin de valider les évaluations. • La date limite pour la réception des mises à jour et des commentaires du gouvernement et de la communauté concernant la Fiche de rendement préliminaire doit être déterminée.
Printemps 2026 (dates exactes à déterminer)	• La publication de la Fiche de rendement doit être fixée à une date qui, de préférence, tombe durant une semaine où l'Assemblée législative ne siège pas. • Les membres du Conseil doivent examiner les modifications à apporter aux notes provisoires et aux analyses préliminaires. • Le personnel du Conseil doit préparer les versions définitives des documents et des pièces justificatives en vue de leur publication. • La présidente du Conseil doit remettre un exemplaire préliminaire du rapport final à la ministre responsable de la Situation de la femme.
Printemps 2026 (dates exactes à déterminer)	• Les membres du Conseil doivent publier la Fiche de rendement sur l'égalité 2026 ainsi que tous les documents contextuels dans le cadre d'un lancement public. • La distribution des documents suivra.

DES QUESTIONS?

Serena Smith, présidente

Jane Ledwell, directrice générale et chef de projet, Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É.

Courrier interne : Sherwood Business Centre, 161, chemin St. Peters

Téléphone : 902-368-4510

Courriel : info@peistatusofwomen.ca



